



**Programme des Nations Unies pour
l'Environnement**

Plan d'action pour la Méditerranée

Distr : Limitée
07 Mars 2025
Français
Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêches
Athènes, 7-8 avril 2025

Agenda Item 4 : Indicateurs communs de l'IMAP

4.3. Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés

Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Clause de non-responsabilité :

Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. Le Secrétariat n'est pas non plus responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations fournies dans les tableaux et cartes de ce rapport. De plus, les cartes servent uniquement à des fins d'information et ne peuvent pas et ne doivent pas être interprétées comme des cartes officielles représentant les frontières maritimes conformément au droit international

Note du Secrétariat

Les Parties contractantes (PC) à la Convention de Barcelone ont adopté (CdP 19, Athènes 2016) le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et les critères d'évaluation associés (IMAP) (Décision IG.22/7) dans le cadre du processus de l'approche écosystémique (EcAp). Les exigences de l'IMAP se concentrent sur les objectifs écologiques convenus (OE) et leurs indicateurs communs connexes.

L'objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP, axé sur les déchets marins, a été développé sur la base de deux indicateurs communs et d'un indicateur candidat. La mise en œuvre de l'OE10 de l'IMAP a progressé de manière significative depuis 2016, ce qui s'est concrétisé par des programmes de surveillance nationaux basés sur l'IMAP, le développement de critères d'évaluation et, surtout, la préparation de chapitres dédiés dans le cadre des rapports 2017 et 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR).

Sur la base de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre d'IMAP aux niveaux national, sous-régional et régional, et des conclusions de l'évaluation du récent QSR MED 2023 (également basé sur les conclusions du QSR MED 2017), les parties contractantes à la Convention de Barcelone, par le biais de la décision IG.26/3 de la COP23, ont appelé à la révision de l'approche écosystémique (EcAp) et d'IMAP, et en particulier à l'amélioration de la mise en œuvre d'IMAP et au renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation, en vue de fournir et de communiquer des données de qualité assurée et d'entreprendre des évaluations fiables.

À cet égard, ce document présente une mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : *Tendances relatives à la quantité de déchets que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines*, ainsi que la proposition de convertir l'Indicateur Candidat 24 en Indicateur Commun 24.

Ce document est soumis à la présente réunion du CORMON Biodiversité et Pêche pour examen et approbation, en vue de sa soumission aux réunions du CORMON Marine Litter (mai 2025, à confirmer), aux Points Focaux du SPA/RAC (mai 2025) et aux Points Focaux du MED POL (juin 2025, à confirmer).

Table des matières

1. Introduction	1
2. Mises à jour et développements en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation de l'Objectif écologique 10 de l'IMAP (OE10) – Déchets marins.....	1
3. En direction d'une transformation vers l'Indicateur commun 24 de l'OE10 de l'IMAP ...	3
4. Projet Déchets Marins MED Plus : Soutien aux stratégies opérationnelles nationales et aux programmes de surveillance pour l'Indicateur 24 de l'IMAP	4

Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines

1. Introduction

1. Le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les Critères d'évaluation connexes (IMAP) établis en 2016 lors de la CdP19 (Décision IG.22/7) décrivent la stratégie, les thèmes et les produits que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont pour objectif de fournir, grâce à des efforts de collaboration, au cours du deuxième cycle (2016 - 2021) de la mise en œuvre du processus de l'Approche écosystémique (EcAp), et du troisième cycle en cours, afin d'évaluer l'état de la mer et du littoral méditerranéens, comme base pour des mesures ultérieures et/ou renforcées.

2. Le 10ème Objectif écologique (OE10) de l'IMAP se concentre sur les déchets marins, avec les grandes lignes suivantes (Décision IG.22/7) :

- Indicateur commun 22 (CI22) : Tendances relatives à la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral (OE10) ;
- Indicateur commun 23 (CI23) : Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins (OE10) ; et
- Indicateur candidat 24 (cCI24) : Tendances relatives à la quantité de déchets que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines (OE10).

2. Mises à jour et développements en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation de l'Objectif écologique 10 de l'IMAP (OE10) – Déchets marins

3. Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont établi depuis 2016 des programmes nationaux de surveillance s'appuyant sur l'IMAP concernant les deux indicateurs communs 22 et 23 (relatifs, notamment, aux macrodéchets sur les plages, aux macrodéchets sur les fonds marins et aux microplastiques flottants) et ont été encouragées à s'intéresser également dans leurs programmes de surveillance à l'Indicateur commun candidat 24 relatif aux déchets marins que les tortues marines ingèrent et dans lesquels elles s'enchevêtrent et à entreprendre des activités de surveillance pilotes en rapport avec ce dernier.

4. Des Fiches d'orientations ont été préparées en 2017 pour tous les Indicateurs communs et candidats de l'OE10 de l'IMAP sur les déchets marins (UNEP/MED WG.439/12¹)

5. Des Normes de données (DS) et des Dictionnaires de données (DD) ont été élaborés et acceptés et sont opérationnels dans le Système d'information de l'IMAP au niveau de la région pour les deux indicateurs communs CI22 et CI23 (c'est-à-dire, macrodéchets sur les plages, macrodéchets sur les fonds marins et microplastiques flottants) (UNEP/MED WG.473/8²). De plus, les DS-DD ont été acceptés et sont opérationnels pour le cCI24 de l'IMAP (UNEP/MED WG.534/03³).

6. Threshold Values (TV) and updated Baseline Values (BV) have been agreed and developed for the 2 Common Indicators for IMAP OE10, and a process is ongoing also for IMAP Candidate Indicator 24

¹ Réunion des Points focaux du MED POL (Rome, Italie, 29-31 mai 2017)

² Réunion des Points focaux du MED POL (Istanbul, Turquie, 29-31 avril 2019).

³ Réunion du Groupe de correspondance sur l'approche écosystémique pour la surveillance des déchets marins (Vidéoconférence, 31 mai 2022).

3. En direction d'une transformation vers l'Indicateur commun 24 de l'OE10 de l'IMAP

7. En ce qui concerne l'ingestion et l'enchevêtrement des déchets marins par le biote, en particulier par les tortues marines (Indicateur candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines, un certain nombre de développements importants ont été réalisés par le PNUE/PAM -SPA/RAC et MED POL depuis 2016, avec un soutien important fourni par les projets MED I et II sur les déchets marins financés par l'Union européenne.

8. Un rapport identifiant les espèces les plus représentatives pour évaluer la quantité de déchets marins ingérés par ou s'enchevêtrant dans des espèces marines a été préparé en 2017. Ce rapport a été élaboré à la suite de discussions et de consultations productives avec des institutions et des experts régionaux. Il a ensuite été examiné et approuvé lors de plusieurs réunions institutionnelles du PNUE/PAM⁴. Alors qu'une liste restreinte d'espèces a été élaborée et approuvée, *Caretta caretta*, que l'on trouve couramment en Méditerranée, a été identifiée comme l'espèce cible sur laquelle les efforts devraient se concentrer.

9. Un protocole de surveillance des interactions entre les déchets marins et les tortues marines (c'est-à-dire les ingestions et les enchevêtrements) et d'harmonisation des méthodes de collecte de données à des fins de surveillance et d'évaluation a donc été développé avec succès en collaboration avec le projet INDICIT-I financé par l'UE. Il a fait l'objet de deux sessions de formation (Naples en juillet 2017, et Monastir en novembre 2018) organisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, afin de renforcer les capacités nationales et de fournir des outils aux techniciens, vétérinaires et scientifiques impliqués dans les réseaux d'échouage des tortues marines et la surveillance des débris marins ingérés par les tortues marines en Méditerranée.

10. Parallèlement, une stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP a été élaborée en 2019, qui comprend : (a) une élaboration des outils nécessaires pour collecter et enregistrer des données normalisées sur l'ingestion de déchets par les tortues de mer ; (b) un examen des réseaux et méthodes existants pour la collecte de spécimens, le traitement des échantillons, et la collecte et l'analyse des données ; (c) une évaluation de l'impact actuel des déchets sur les tortues de mer, ainsi que les critères de l'indicateur et les méthodes proposées pour évaluer les objectifs de bon état environnemental (BEE) ; et (d) une évaluation des coûts de mise en œuvre et des recommandations pour aider à opérationnaliser un programme de surveillance.

11. En effet, la stratégie opérationnelle régionale a servi de cadre et de document de référence pour les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et a guidé les pays bénéficiaires du Projet (c'est-à-dire le Liban, le Maroc et la Tunisie) dans le développement de leurs programmes nationaux de surveillance ainsi que dans le renforcement de leurs réseaux nationaux d'échouage et a facilité l'organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation dans ces pays. Les programmes nationaux préparés respectivement en Tunisie et au Liban en 2021, et au Maroc en 2023, ont ensuite été approuvés au niveau national.

⁴ Points focaux du MED POL (Rome, Italie, 29-31 mai 2017) ; 6ème Groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 11 septembre 2017) ; CorMon Biodiversité et pêches (Marseille, France, 12-13 février 2019) ; Réunion conjointe du CorMon Déchets marins et du Groupe ENI-SEIS II Examen et Suivi Horizon 2020/Plans d'action nationaux des indicateurs de déchets (Podgorica, Monténégro, avril 2019) ; Points focaux du MED POL (Istanbul, Turquie, 29-31 mai 2019) ; 14ème Réunion des Points focaux thématiques ASP/BD (Portoroz, Slovénie, 18-21 juin 2019) ; 6ème Groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 9 septembre 2019).

12. Les équipes nationales et les parties prenantes impliquées dans la surveillance de l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP ont bénéficié d'ateliers nationaux de renforcement des capacités et d'échanges⁵. Ces ateliers ont également facilité un dialogue constructif, ouvrant la voie à de futures collaborations au niveau national.

13. Les rapports techniques finaux pour les 3 pays (c'est-à-dire la Tunisie, le Liban et le Maroc) reflétant les enseignements tirés et l'expérience acquise de la mise en œuvre des programmes de surveillance nationaux pilotes ont été soumis en décembre 2023 et validés par le SPA/RAC. Ces rapports⁶ comprennent une analyse des données collectées, qui ont été stockées dans les modules respectifs du Système d'information de l'IMAP (fichiers Excel), sur les tortues marines échouées/enchevêtrées conformément au protocole régional approuvé. En résumé :

- a) 139 nécropsies de tortues marines échouées ont été réalisées par TCNR (Liban) en 2022-2023, et 356 items plastiques ingérés (divisés en cinq catégories de plastique) ont été enregistrés, avec un poids sec total de 102 g ;
- b) 65 tortues marines échouées ont été nécropsiées par le centre de sauvetage de Monastir (Tunisie) et 15 tortues caouannes étaient enchevêtrées dans des déchets ou présentaient des signes/cicatrices d'enchevêtrement. Au total, 99 items en plastique ingérés ont été enregistrés.

14. En outre, les Normes de données (DS) et les Dictionnaires de données (DS) pour l'Indicateur candidat 24 de l'Objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP (Ingestion et enchevêtrement sur les tortues marines) ont été développés par le MED POL, le SPA/RAC et le INFO/RAC, dès 2022, et ont été examinés et approuvés lors des réunions CORMON sur les déchets marins tenues le 31 mai 2022 (vidéoconférence) et le 3 mars 2023 (Athènes, Grèce). Le document approuvé a été édité pour répondre aux exigences du Système d'information de l'IMAP, plusieurs réunions de consultation en ligne ont été organisées tout au long de l'année (2023) entre le MED POL, le SPA/RAC et le INFO/RAC, pour permettre la préparation du module pertinent (modèle de rapport Excel), qui permettra le téléchargement des données collectées.

15. De fortes synergies ont été établies avec les projets INDICIT I et II financés par l'UE ainsi qu'avec le projet « Chasseurs de Plastique AMP » soutenu par le Programme Interreg MED en ce qui concerne l'élaboration de valeurs de référence actualisées (BV) et l'établissement de valeurs seuils (TV) pour l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP. Les deux consortiums ont partagé avec le PNUE/PAM une quantité importante de données nécessaires à cet exercice. Un inventaire pertinent a été préparé et complété par des données nationales du Liban et de la Tunisie. Suite à la collecte des données et à la préparation de l'inventaire des données, une proposition de mise à jour des BV 2016 et d'établissement des TV pour l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP a été réalisée et est soumise à la présente réunion pour examen et, espérons-le, pour approbation (UNEP/MED WG.601/4)

⁵ Formation sous-régionale sur la surveillance et la conservation des tortues marines (Lampedusa, Italie, 15-20 novembre 2021) ; Formation nationale sur le test du protocole de surveillance des interactions entre les déchets marins et les tortues marines (Tunisie, 21-22 décembre 2021) ; Atelier de formation sur la surveillance des interactions entre les déchets marins et les tortues marines, Réserve Naturelle de la Côte de Tyr, Liban, (7 septembre 2022) (15 & 17 septembre 2022) (15 & 20 juin 2023) ; Atelier de formation sur la surveillance des interactions entre les déchets marins et les tortues marines (M'diq, Maroc, 25 sept. 2023) (Fnideq, Maroc, 18 nov. 2023) (Belyounech, Maroc, 19 nov. 2023).

⁶ En ce qui concerne les travaux effectués au Maroc, il se sont principalement concentrés sur la préparation du Programme national de surveillance de l'Indicateur 24 de l'IMAP, à savoir : (a) l'analyse et la préparation d'un inventaire des données existantes ; (b) le bilan des tortues échouées (2020-2022) le long de la côte marocaine et méditerranéenne ; et (c) l'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'échange pour informer la communauté locale de l'impact des déchets marins sur les tortues marines et leur implication dans la collecte des données pertinentes. De plus, une nécropsie pilote a été réalisée sur un spécimen collecté pendant la période d'étude (septembre-décembre 2023).

16. En plus de la collecte des données et de la préparation de l'inventaire des données, une proposition de mise à jour du BV de 2016 et d'établissement du TV pour l'Indicateur Candidat 24 de l'IMAP a été finalisée et soumise à la réunion du CORMON Marine Litter le 29 janvier 2025. La méthodologie appliquée dans le document a été approuvée lors de la réunion. Le document sera mis à jour dès réception de données supplémentaires des parties contractantes et après révision par le Groupe de travail en ligne sur les déchets marins (OWG-ML), dirigé par l'Italie. Le document sera soumis à la réunion du CORMON Marine Litter, qui se tiendra à Athènes, Grèce, en mai 2025 (à confirmer)

17. La proposition de convertir l'indicateur candidat 24 en indicateur commun 24 a été approuvée lors de la dernière réunion CORMON sur les déchets marins (en ligne, 29 janvier 2025).

4. Projet Déchets Marins MED Plus : Soutien aux stratégies opérationnelles nationales et aux programmes de surveillance pour l'Indicateur 24 de l'IMAP

18. Dans le cadre du projet Marine Litter Med Plus, le PNUE/PAM-SPA/RAC soutient les pays bénéficiaires (Algérie, Égypte et Libye) dans le développement de leurs stratégies opérationnelles nationales et de leurs programmes de surveillance pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP. Ce soutien comprend également l'aide à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation de ces programmes, le renforcement des capacités des équipes nationales impliquées dans le suivi de l'indicateur candidat IMAP 24 par le biais de réunions de renforcement des capacités et de formations techniques ciblées, et l'assurance de la soumission des données correspondantes au système d'information IMAP.

19. Le développement de la stratégie opérationnelle nationale pour le suivi de l'indicateur candidat IMAP 24 en Libye et en Égypte est en cours, les premières versions devant être finalisées d'ici la fin du mois de mars 2025.